

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 04 février 2019

Le lundi 04 février 2019 à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire après convocation envoyée le 29 janvier 2019 et affichage au panneau municipal situé à l'entrée de la mairie le 29 janvier 2019

Etaient présents :

Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire
Madame Sylvie SCHARFF, Messieurs Jérôme CARY, Yoann REMOND, adjoint-e-s au Maire
Mesdames Chantal TOUSSAINT, Pascaline BOUCHER, Amandine VOINOT et Catherine JUIN et Messieurs Alain LAFONTAINE, René MATHIOT, Jean-Luc ERB et Calogero GIORGI conseillères municipales et conseillers municipaux.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Véronique FOURNIER, Nelly RAVELLO et Nathalie GREINER GRAVIER, Messieurs Philippe HALLIER et Stéphane BARELLI

Absent-e-s : Monsieur François SAUVAGE et Madame Anne CHASSARD

Pouvoir : Monsieur Philippe HALLIER à Monsieur Jérôme CARY, Madame Véronique FOURNIER à Madame Chantal TOUSSAINT et Madame Nelly RAVELLO à Madame Sylvie SCHARFF

Présents : 12

Votants : 15

La séance est ouverte à 20 h 45

L'ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2018
3. Projet Educatif Territorial – Avenant
4. Subvention – classe découverte 2019
5. Règlement d'utilisation des salles municipales

1 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(RAPPORTEUR : Monsieur le Maire)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal
NOMME Monsieur Yoann REMOND en qualité de secrétaire de séance

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

(RAPPORTEUR : Monsieur le Maire)

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé après délibération, à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3 PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - AVENANT

(Rapporteur : Monsieur Yoann REMOND)

Suite à la réforme des rythmes scolaires de 2014, le conseil municipal par délibération du 02 septembre 2015 a approuvé le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2016 – 2018. Le souhait étant bien de devenir l'acteur d'une éducation partagée.

Aujourd'hui, une nouvelle réforme des rythmes scolaires (décret « Blanquer ») la municipalité a souhaité améliorer et adapter le document.

Une enquête a été menée fin 2018 auprès des administrés et le comité de pilotage a dressé des bilans annuels. Ces deux actions ont permis de réviser le projet éducatif pour s'inscrire

dans une nouvelle démarche éducative et renforcer la volonté politique « enfance jeunesse » pour les deux prochaines années.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d' :

APPROUVER l'avenant au PEDT entre la commune de Saizerais, la Préfecture de Meurthe et Moselle annexé à la présente délibération

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au PEDT

AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

ANNONCER que le PEDT est signé pour une durée de 2 ans.

4 SUBVENTION – CLASSE DECOUVERTE 2019

(Rapporteur : Monsieur Yoann REMOND)

Monsieur le Maire a été sollicité par Madame la Directrice de l'école élémentaire de Saizerais concernant l'organisation financière de la classe découverte 2019. En effet, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que tous les 2 ans, les classes de CM1 et CM2 partent environ 4 à 5 jours en classe découverte.

En 2019, le projet prévoit l'organisation d'une classe découverte en alsace du 17 au 20 juin 2019.

On compte 47 élèves concernés : 35 élèves domiciliés à Saizerais, 11 élèves domiciliés à Rosières en Haye, et 1 élèves domiciliés sur des communes extérieures au périmètre « Saizerais - Rosières en Haye » mais bien sur le territoire du bassin de Pompey : Liverdun.

Madame la Directrice a adressé un courrier accompagné du programme et d'un devis pour 46 élèves. Après plusieurs échanges sur ce projet et son financement avec Madame Forchelet, agent de coordination aux affaires scolaires, il est à noter que Madame la Directrice ne fait pas de demande particulièrement précise de financement. Elle acceptera la participation que voudra bien octroyer la municipalité qui permettra de diminuer le coût à charge des parents.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de :

FIXER le montant octroyé au titre de la subvention 2019 pour la classe découverte de l'école municipale de Saizerais à 1 800 € soit 36 élèves x 50 €.

5 REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

(RAPPORTEUR : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire propose d'apporter des modifications au règlement d'utilisation des salles communales plus particulièrement concernant la gestion et l'organisation des états des lieux.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d' :

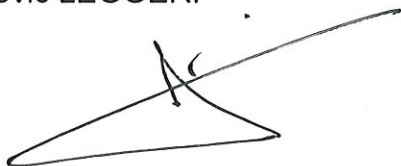
APPROUVER, à compter du 4 février 2019, le règlement d'utilisation de la salle multi activités annexé à la présente délibération

APPROUVER, à compter du 4 février 2019, le règlement d'utilisation de la salle Saint Georges annexé à la présente délibération AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

Monsieur le Maire lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 21 h 00.

Le Maire,

Ludovic LEGGERI



Le secrétaire de séance,

Yoann REMOND



A l'issue de la séance un débat est ouvert entre les membres du conseil municipal présents.

L'échange a pour sujet le recrutement d'agent en qualité de fonctionnaire stagiaire réalisé en octobre 2018 pour le remplacement d'un agent du service technique ayant fait valoir ses droits à retraite.

Monsieur Jean-Luc ERB, conseiller municipal, tient à spécifier qu'il s'oppose au recrutement réalisé sans remettre en cause les qualités professionnelles de l'agent recruté. Il souhaite souligner, à titre personnel, qu'il s'oppose à la titularisation future de cet agent.

